

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 26 Septembre 2023

*L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2023/DELIB/042**

**Objet :**  
*Attribution d'une  
Subvention  
Exceptionnelle à  
l'association Team  
Trévois*

**Rapporteur :**  
*Chantal BERGEL*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Francine DENEUX donnant procuration à Patricia ROCHE, Elvire TEOCCHI donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET.

**Absents excusés :** Néant

**Considérant la désignation de Madame Martine KOENIGUER, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Dans le cadre de l'organisation du 32<sup>ème</sup> Rallye Terre de Vaucluse prévu les 11 et 12 novembre 2023 sur la commune de Camaret-sur-Aigues, le Team Trévois sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 800€.

Vu le budget communal,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 800€ au « Team Trevois » dans le cadre de du 32<sup>ème</sup> Rallye Terre de Vaucluse prévu les 11 et 12 novembre 2023,
- Les sommes inhérentes à cette dépense seront mandatées sur les crédits prévus à l'article budgétaire 65748 de la section de fonctionnement du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Martine KOENIGUER,  
Secrétaire de séance

*M. Koeniguer*

Publié sur le site de la commune le : = 2 OCT. 2023  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 29 SEP. 2023  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

